

LETTRE DE L'OBSERVATOIRE DES ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE



OBSERVATOIRE DES ESPÈCES
À ENJEUX
POUR LA SANTE HUMAINE

Dans ce numéro

L'ANNÉE 2022 EN BREF

Edito 

L'année 2022 en bref

Ces plantes toxiques pour nous, mais aussi pour nos animaux

Les risques liés aux chenilles de processionnaires pour la santé animale

 **5400**

référents territoriaux possédant un compte sur la plateforme de signalement ambroisie

+ de **600**

membres sur le groupe Facebook des référents ambroisie.

[Rejoignez-nous!](#)



+ de **8200**

signalement d'ambroisie sur la plateforme dédiée



86

événements organisés lors des Journées de lutte contre les ambrosies

+ de **173 000**

vues sur nos 4 sites internet

ambroisie-risque.info

chenille-risque.info

plantes-risque.info

especes-risque-sante.info



68

arrêtés préfectoraux

ambrosies
+ 10 en 2022



9

arrêtés préfectoraux

chenilles processionnaires
temporaires



+ de **10 000**

vues sur notre chaîne Youtube

[Rejoignez-nous!](#)



Le mois de décembre est déjà là ! Et il vous apporte dans sa hotte la dernière lettre de l'Observatoire de l'année 2022.

Quels sont les faits marquants de cette année écoulée dans le monde des espèces à enjeux pour la santé humaine ?

Citons d'abord le **classement des deux espèces de Processionnaires du pin et du chêne** dans le code de la santé publique en avril 2022. Celles-ci sont désormais listées comme « espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine », au même titre que les trois ambrosies.

Les stratégies d'actions se mettent petit à petit en place : **9 préfets de la région Grand-Est** ont pris des arrêtés (valables 1 an) sur leurs territoires, pendant que le CT chenille travaille collégalement une stratégie de lutte bientôt proposée via un modèle d'arrêté.

Du côté des ambrosies, la lutte bat toujours son plein : **10 nouveaux arrêtés préfectoraux** ont été pris cette année. **8250 observations** de foyers ont été signalées sur la **plateforme de signalement ambroisie**. Les quelques 5400 référents ambroisie n'ont pas chômé cet été ! Notons qu'il est désormais possible lors d'un signalement de préciser l'espèce d'ambroisie dont il s'agit parmi les trois réglementées.

Vous ne saviez pas qu'il existait trois espèces d'ambroisie réglementées en France ou vous avez encore des difficultés à les reconnaître ? **L'Observatoire a créé des formations** qui peuvent être mises en place par les personnes en charge de la coordination départementale ou régionale. **N'hésitez pas à les contacter pour connaître les modalités d'organisation.**

Retrouvez le bilan complet de l'année dans notre rapport d'activités à paraître et rendez-vous en janvier pour connaître les grands axes de travail de l'Observatoire pour 2023.

Joyeuses fêtes à venir !

On observe dans diverses régions une recrudescence de plantes telles que le **Séneçon du Cap** (*Senecio inaequidens*) ou le **Datura stramoine** (*Datura stramonium*), deux espèces connues pour être exotiques envahissantes.

Or, **ces plantes sont toxiques à la fois pour les humains mais également pour certains autres animaux**¹. Il est possible d'observer ces deux espèces dans de nombreux milieux aussi bien anthropisés (cultures, friches, décombres, etc.) que naturels (bords de rivière, prairies, etc.).

Consommé, le Datura stramoine induit potentiellement des troubles du comportement et neurologiques du fait de la présence d'alkaloïdes présents dans la plante (atropine et scopolamine principalement). Sa consommation fraîche par les animaux est exceptionnelle. Toutefois les plantes sèches perdent leurs facteurs de répulsion et peuvent engendrer des accidents.

Le Séneçon du Cap s'avère hépatotoxique par ses alcaloïdes pyrrolizidiniques. Son ingestion régulière en petites à moyennes quantités dans le foin pour le bétail et surtout les équidés est susceptible d'intoxiquer les cellules hépatiques et d'avoir une évolution mortelle à court ou moyen terme.

De très petites quantités suffisent pour déclencher une intoxication.

Il convient donc d'être vigilant sur toute plante qui prendrait une place anormale dans l'alimentation des animaux. **Attention notamment lorsque sont réalisées des fauches de dépannage en cas de pénurie de foin**

comme ce fut le cas cet été compte tenu de la sécheresse dans plusieurs régions. Les principaux animaux concernés sont les ruminants, les équins et les porcins.

En outre, ces deux plantes sont susceptibles de contaminer les productions animales comme le lait ou le miel.



Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et Datura (*Datura stramonium*)

Pour en savoir plus sur les symptômes provoqués par l'ingestion de ces espèces, consultez l'article complet sur plantes-risque.info.

LES RISQUES LIÉS AUX CHENILLES DE PROCESSIONNAIRES POUR LA SANTÉ ANIMALE

Les chenilles de processionnaires représentent un réel danger non seulement pour l'Homme, mais également pour les animaux. Ceux-ci sont attirés par le mode de déplacement particulier de ces chenilles et ont tendance à vouloir les lécher et les attraper.

Avec l'aide des vétérinaires de la [Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires](#) (SNGTV) pour « grands animaux domestiques » et l'[Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie](#) (AFVAC) pour les petits animaux de compagnie, **nous avons publié une nouvelle page internet dédiée aux risques pour la santé animale.** Celle-ci détaille les symptômes et les bonnes réactions à avoir lorsque votre animal a été en contact avec des chenilles de Processionnaires du pin ou du chêne.

Pour en savoir plus sur les risques que peuvent provoquer les chenilles chez les animaux, rendez vous sur : chenille-risque.info/les-risques-pour-la-sante

SOURCES D'INFORMATION

1. RESPE - Réseau d'épidémiologie surveillance en pathologie équine - <https://respe.net/vigilance-automne/>

RÉDACTION :

Marilou MOTTET
Alice SAMAMA
Tristan GRAUSI
EVA MEVREL



CONTACT :

especes-risque-sante@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)1 53 83 71 76

Retrouvez l'actualité de l'Observatoire sur nos réseaux sociaux .



Tous les numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables [ici](#)

EN BREF

- **Vous avez organisé des animations Cap'tain Allergo en 2022 ?** Si oui, merci de compléter le formulaire (1 à 5 min) qui servira à construire le bilan national pour savoir combien d'enfants ont bénéficié de l'animation cette année ! [Cliquez-ici](#)
- Cette année, dans la perspective de donner plus de visibilité aux problématiques de l'Observatoire, l'équipe a travaillé sur un **grand projet dont le lancement officiel est programmé pour janvier 2023.** Un indice ? Rendez-vous sur notre nouveau compte [twitter @podcast_FREDON](#).